



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE PUBLIQUE DU 15 OCTOBRE 2025

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le **mercredi 15 octobre 2025** à 20 h 30 en Mairie.

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Jean PETIT**

Membres présents à la séance : Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Béatrice VERDIER - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Michèle EYMARD (à Jessica DIONISIO) - Christophe GALLAY (à Nicolas KELEN) - Lionel CATRAIN (à Valérie GRILLON) - Christine MARCILLIERE (à Sébastien FRANÇOIS) - Éric JACQUET (à Béatrice DHENNIN) - Isabelle WEULERSSE (à Alain GARDETTE)

Membre absent pour partie sans donner pouvoir : Guy BOISSERIN

Membre absent, excusé sans donner pouvoir : Jean-Philippe SANTONI

A l'ordre du jour aujourd'hui :

- AMÉNAGEMENT – PATRIMOINE – URBANISME 3
 - 1. AMÉNAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIÉTONS ET CYCLES – PARCELLES BD 51 et 52 3
 - 2. DÉNOMINATION D'UNE ALLÉE..... 4
 - 3. LANCEMENT D'UNE ÉTUDE D'IMPRÉGNATION SUR LES PERFLUORÉS (PFAS) 5
- PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE 10
 - 4. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 10
- ANIMATION – VIE ASSOCIATIVE – CULTURE - SPORT 15
 - 5. MÉDIATHÈQUE 15
 - 6. FESTIVAL DE LA BULLE D'OR..... 17
- FINANCES 18
 - 7. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE..... 18
 - 8. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE..... 19
 - 9. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE..... 20
- INFORMATIONS..... 21
 - 1. Décisions du Maire..... 21
 - 2. SYSEG – Rapport d'activité 2024..... 23
 - 3. SIARG – Rapport d'activité 2024..... 27

M. Serge BÉRARD : Mesdames et Messieurs, bonsoir. Nous allons commencer ce Conseil municipal ; j'étais en train de faire le point des présents/absents donc je propose à Jean PETIT d'être secrétaire de séance.

M. Jean PETIT : Avec plaisir.

M. Serge BÉRARD : J'ai donc les pouvoirs suivants :

- Michèle EYMARD à Jessica DIONISIO ;
- Christophe GALLAY à Nicolas KELEN ;
- Lionel CATRAIN à Valérie GRILLON ;
- Isabelle WEULERSSE à Alain GARDETTE ;
- Éric JACQUET à Béatrice DHENNIN ;
- Christine MARCILLIERE à Sébastien FRANÇOIS.

Donc 7 absents avec M. SANTONI qui est excusé et donc théoriquement nous devions être 26. Nous ne sommes que 25. Il manque Guy BOISSERIN pour l'instant, qui ne s'est pas excusé et qui va certainement nous rejoindre.

Je vous propose, puisque vous avez sûrement pris connaissance du procès-verbal du Conseil municipal du 17 septembre de me faire des remarques s'il y a lieu ou voir les questions qu'il y aurait à poser.

S'il n'y en a pas, je vous propose de le voter.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

Est-ce qu'il y aura des questions orales envisagées ? Pas pour l'instant, très bien.

L'ordre du jour est le suivant : nous aurons Valérie GRILLON qui nous présentera une convention pour l'aménagement d'un cheminement piétons ; une convention de maîtrise d'ouvrage unique. Nous aurons la dénomination d'une allée par Jean-Philippe GILLET qui, également, nous présentera l'étude d'imprégnation sur les perfluorés ; sur les PFAS. Ensuite, Sébastien FRANÇOIS nous proposera la convention territoriale globale (CTG) dont la lecture était dense, nous allons pouvoir reprendre tout cela.

Ensuite, Anne-Claire ROUANET aura deux délibérations : une qui porte sur l'ajout d'un tarif de portage à domicile pour la médiathèque et puis une convention avec la Bulle d'Or. Agnès BÉRAL nous proposera une modification d'autorisation de programme et crédits de paiement dans le cadre du budget principal de la commune ainsi qu'une DBM, une délibération budgétaire modificative n°1 pour l'exercice 2025 et une délibération qui porte sur les pertes de créances irrécouvrables.

Ensuite, nous serons présentées les décisions du Maire ainsi que les rapports du SYSEG par Erwan LE SAUX et du SIARG par Anne-Claire ROUANET.

S'il n'y a pas de questions sur cet ordre du jour, nous n'allons pas tarder et je donne la parole à Valérie GRILLON.

- **AMÉNAGEMENT – PATRIMOINE – URBANISME**

- 1. AMÉNAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIÉTONS ET CYCLES – PARCELLES BD 51 et 52**

CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE UNIQUE

Autorisation de signature

Rapporteur : Valérie GRILLON

Mme Valérie GRILLON : Merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Ce premier rapport va concerner une convention de maîtrise d'ouvrage unique pour le projet d'aménagement d'un chemin piétons et cycles sur les parcelles BD 51 et 52. Pour faire court, il s'agit de la parcelle qui est en face de la police municipale pour laquelle la maison s'est effondrée donc c'est l'aménagement de cette parcelle.

La Communauté de communes a fait le projet d'aménagement de voirie et de modes doux et la commune porte l'aménagement paysager et de la petite placette sur ce tènement. Comme il y a deux maîtrises d'ouvrage, cette convention porte à regrouper cette maîtrise d'ouvrage en une maîtrise d'ouvrage unique et elle sera portée par la commune. Par la suite, cela permettra de mutualiser les échanges avec les entreprises, les visites de chantier...et ce sera reporté du coup à la Communauté de communes, l'avancement de projet. Le montant sera réparti de la façon suivante : le projet correspond à un montant d'environ 509 400 € dont 63 900 € seront portés par la CCVG et les 45 500 € restants seront portés par la commune.

Est-ce qu'il y a un petit visuel autre ? Avant de passer au vote, je vous propose de voir le petit visuel qui sera proposé et je laisserai la parole à Monsieur le Maire pour le vote de cette convention.

Diffusion vidéo

M. Serge BÉRARD : Une petite vidéo alors. C'est vrai que les immeubles, ce n'est pas Brignais mais le parc oui, le square oui et le rond-point aussi.

Mme Valérie GRILLON : Pour le square effectivement, on l'appelle le square pour l'instant mais dans quelques temps, nous proposerons une participation citoyenne pour nommer ce square comme ça a avait été fait pour le parc Birabent.

M. Serge BÉRARD : Il faut demander à nos amis de Brignais.

Mme Valérie GRILLON : Aux Amis du Vieux Brignais de nous soumettre quelques idées. L'ensemble des végétaux qui sont sur place dont le cèdre évidemment et puis les deux tilleuls qui sont existants, seront bien sûr conservés. Le reste des végétaux étant peu qualitatif et pas entretenu, pas très viable donc sera nettoyé et replanté. Ce seront les services techniques de la commune qui feront les plantations de ce futur square.

M. Serge BÉRARD : Comme tu as l'habitude de le dire, cette vidéo n'est pas contractuelle.

Mme Valérie GRILLON : Oui parce que je pense que des fleurs violettes et roses comme ça...mais l'esprit est là.

M. Serge BÉRARD : En attendant, nous l'appellerons le square de cèdre.

Mme Valérie GRILLON : Oui. Les travaux démarrent en décembre 2025 pour une période d'environ 3 mois, ce qui permet d'enchaîner tout de suite après la finalisation des terrassements et différents travaux de maçonnerie, de pouvoir planter à la suite des travaux. Il y aura peu de gêne sur la période des travaux sur la circulation puisque cela se fera sur l'entièreté du tènement, hormis quelques approvisionnements de matériaux qui se feront ponctuellement sur la parcelle.

Juste une petite précision aussi, d'ici quelques jours vous risquez de voir une curieuse machine au pied de l'arbre du cèdre, c'est ce qu'on appelle une aspiratrice et c'est en fait pour nettoyer les racines du cèdre pour les repérer pour éviter de faire des fondations ou autres sur ces racines parce que c'est le point faible du cèdre donc de les repérer et de poser au-dessus de ces racines pour permettre une infiltration directe lorsqu'il pleuvra, un platelage bois. On ne déracine donc pas le cèdre, ne vous inquiétez pas ; c'est juste pour bien repérer les racines.

M. Serge BÉRARD : Parfait, merci beaucoup donc nous sommes bien d'accord que la délibération ne porte pas sur les images que nous venons de voir mais bien sur la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la commune ; c'est nous qui portons. S'il n'y a pas de questions ou remarques sur cette convention, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci donc à 32 puisqu'il nous manque un votant ; deux, pardon puisqu'il y a un excusé et un non-représenté donc il nous en manque deux. Monsieur le secrétaire a bien noté, M. BOISSERIN et M. SANTONI qui ne sont pas là. Nous passons à la délibération suivante.

2. DÉNOMINATION D'UNE ALLÉE

Lotissement 40 rue des Ronzières

Rapporteur : Jean-Philippe GILLET

M. Jean-Philippe GILLET : Bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose cette nouvelle délibération qui porte sur la dénomination d'une allée pour le lotissement qui se situe au 40 rue des Ronzières actuellement.

Selon le code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal procède généralement à la dénomination des voies privées qui sont ouvertes à la circulation publique. Vous l'avez peut-être constaté, un lotissement est en cours d'aménagement sur la parcelle du 40 rue des Ronzières, qui appartenait autrefois à la famille VUAGNAT. Pour accéder à ces maisons, il est nécessaire de créer une allée pour l'accès à ces différentes maisons.

Cette allée doit être nommée pour donner une adresse aux propriétés, et permettre une bonne identification pour les services postaux, les services de secours et les livraisons qui se font de plus en plus par des livraisons dits, par internet. Ces dénominations doivent être conformes à la BAL donc c'est la Base d'Adressage Locale qui est une base nationale qui s'est imposée il y a un ou deux an(s) et dont je vous ai déjà parlé je pense, en Conseil municipal puisqu'il a fallu réviser toutes les adresses de toutes les propriétés de Brignais, ce qui représentait donc pour les services un gros travail. Là, nous créons une nouvelle voie d'accès donc il faut la nommer, conformément à cette réglementation.

Après sollicitation des Amis du Vieux Brignais, il est proposé de dénommer cette voie « Allée Germain VUAGNAT (1900 -1995) », en sa mémoire en tant que garde-champêtre de notre commune donc les plus anciens l'ont sûrement connu et les riverains concernés et la famille VUAGNAT donc les descendants, ont donné leur accord pour cette dénomination. Il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à dénommer « Allée Germain VUAGNAT », l'accès au lotissement, en cours d'aménagement, sur la parcelle du 40 rue des Ronzières. Cette délibération a été vue en commission n°3 « Transition écologique, urbanisme et aménagement » le 9 octobre 2025. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. Serge BÉRARD : Je crois que M. VUAGNAT habitait dans cette rue.

M. Jean-Philippe GILLET : Il était propriétaire et les terrains actuels lui appartenait.

M. Serge BÉRARD : S'il n'y a pas de questions ou remarques sur cette proposition de dénomination, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité des 31 présents ou représentés.

3. LANCEMENT D'UNE ÉTUDE D'IMPRÉGNATION SUR LES PERFLUORÉS (PFAS)

Autorisation de signature

Rapporteur : Jean-Philippe GILLET

M. Jean-Philippe GILLET : Je vais poursuivre avec une autre délibération. Cette délibération porte sur une adhésion et une autorisation de signature pour le lancement d'une étude d'imprégnation sur les perfluorés (abréviation PFAS).

Cette délibération est un peu technique et je pense que je vais la lire puisque chaque phrase pour moi a une certaine importance et après, s'il y a des questions qui sont générées par cette lecture, j'essayerai de répondre, dans la mesure du possible à toutes ces questions.

Dans un souci de préservation de la santé publique et face aux préoccupations croissantes liées à la présence de substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS), également appelées perfluorés, il apparaît nécessaire d'approfondir les connaissances sur leur impact au sein de la population locale.

A l'initiative de la Ville de Pierre-Bénite [puis maintenant d'Oullins – Pierre-Bénite, une procédure pénale a été lancée sur la base d'une plainte déposée contre X.

Je vous rappelle que Brignais avait adhéré à cette plainte qui a été déposée le 31 octobre 2023. La Ville de Brignais a souhaité s'associer à cette action collective regroupant une quarantaine de communes, communautés de communes, syndicats des eaux... des territoires impactés par la pollution aux PFAS. L'objectif est de faire reconnaître les préjudices subis par les communes et, par voie de conséquence, par leurs habitants.

Afin de disposer de données objectives et localisées, il est proposé de mettre en place une étude épidémiologique visant à évaluer les taux d'imprégnation aux perfluorés au sein de la population. Cette démarche s'inscrit non seulement dans une volonté de prévention mais aussi de transparence et d'aide à la décision en matière de politiques de santé publique et d'environnement, mais également dans le cadre de l'action pénale collective.

La conduite de cette étude repose sur un groupement pluridisciplinaire garantissant son objectivité, sa rigueur scientifique et sa crédibilité. Ce groupement réunit un laboratoire spécialisé qui sera chargé des analyses sanguines, un institut de sondage reconnu, ainsi qu'un chef de projet issu du monde scientifique. Ce dernier est un biostatisticien de formation et expert en méthodologie et il est chargé de concevoir l'ensemble du protocole d'étude d'imprégnation : définition du design, critères de sélection de l'échantillon donc c'est la cohorte de personnes retenues, les outils de recueil des données et les modalités d'analyse.

Dans une démarche éthique et règlementaire, le dossier d'étude sera soumis au Comité de protection des personnes (CPP) ou au Comité d'éthique ainsi qu'à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) ; tout cela de façon à garantir le respect des droits fondamentaux des participants, notamment en matière de consentement et de protection de leurs données personnelles.

Une fois validée par les différents comités, l'étude pourra être réalisée, on pense, dès l'automne 2025, pour une publication des résultats vers la fin d'année ou le tout début de l'année 2026.

Cette étude reposera sur un panel de 500 personnes tirées au sort parmi les habitants des entités cosignataires de la plainte. Ce panel sera constitué de manière à garantir une représentativité socio-démographique fidèle aux populations concernées (en termes d'âge, de sexe, de répartition géographique...).

Le tirage au sort permettra de limiter les biais de sélection et d'assurer l'impartialité de l'échantillon. Les personnes sélectionnées seront contactées individuellement et invitées à participer sur la base du volontariat, après avoir reçu une information complète et transparente sur les objectifs, les modalités et les garanties éthiques de l'étude.

Le coût total de l'étude est estimé à 98 000 € HT, financé par l'ensemble des collectivités territoriales et syndicats des eaux concernés. Leur participation sera fonction du nombre d'habitants, ce qui représente pour Brignais, 3 332,83 € TTC. En HT, les prévisions étaient de 0,24 € par habitant donc si nous faisons le calcul entre le TTC et le nombre d'habitants, nous arrivons bien au coût total de 3 332,83 € TTC.

La Ville d'Oullins – Pierre-Bénite est désignée comme commanditaire de l'étude et agit à ce titre au nom et pour le compte du Collectif des territoires en actions, qui représente l'ensemble des cosignataires de la plainte. Elle assurera la coordination administrative et financière de l'opération, en lien avec les partenaires scientifiques et institutionnels impliqués.

Il est donc demandé au Conseil municipal de délibérer pour, d'une part, approuver la constitution du Collectif des territoires en action représentant l'ensemble des collectivités s'étant jointes à la plainte contre X, valider la participation de la ville à l'étude épidémiologique visant à évaluer les taux d'imprégnation aux perfluorés au sein de la population, d'approuver le coût de l'étude ainsi que la contribution financière d'un montant de 3 332,83 € TTC et dire que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 011 – compte 617 du budget principal de la commune – exercices 2025 et suivants et, en dernier lieu, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le protocole d'étude d'imprégnation et tout document afférent, afin de lancer et réaliser l'étude, pour le compte du Collectif des territoires en Action.

Cette délibération a été vue en commission n°3 « Transition écologique, urbanisme et aménagement » le 9 octobre 2025. Je vais essayer de répondre à vos questions.

M. Serge BÉRARD : Des questions ou des remarques ?

M. Jean-Philippe GILLET : Si vous voulez, c'est un peu comme un fonctionnement de sondage. Le panel est déterminé sur les considérations de l'âge, sexe et géographie donc normalement, cela couvre une population en gros de 90 000 habitants, les 40 communes donc en théorie, Brignais représentant 12 500 habitants, on pourrait se dire en gros que nous aurions 10 ou 11 représentants mais nous ne pouvons pas faire la règle de trois car les critères de sélection sont différents. Nous pourrions donc soit en avoir moins et éventuellement plus mais je pense que ce sera plutôt moins puisqu'il faut répartir les personnes sur tout le secteur concerné donc les 40 communes, ce sont des communes qui sont sur le sud de Lyon, bien sûr la zone Pierre-Bénite, Sainte-Foy, Saint-Genis et ça descend jusqu'à Ternay, Simandres.

M. Serge BÉRARD : Mornant aussi.

M. Jean-Philippe GILLET : Mornant s'est associée aussi, oui. Ils ont rattrapé après, la plainte.

Mme Anne-Claire ROUANET : Bonsoir à tous. Merci Jean-Philippe pour cette lecture très précise. J'ai une petite question quant à la communication qui va être faite autour de cela puisque pour l'instant, nous voyons bien que cette étude d'imprégnation va donner des doses de PFAS dans le sang des différentes personnes mais il n'y a pas de conséquence immédiate directe, enfin il n'y a pas de lien de cause à effet immédiat sur la toxicité et sur les éventuelles conséquences. Du coup, il faut se méfier quand même de la communication autour de ce type d'analyse car ce n'est pas parce qu'on a un taux élevé que forcément, il va nous arriver des cancers donc cela va mériter des études bien plus poussées en fait.

Je voulais donc savoir qui est responsable de la communication, est-ce que c'est Pierre-Bénite-Oullins et est-ce qu'il y a une cellule qui est prévue autour de cela pour ne pas que ça parte dans les réseaux un petit peu tous azimuts ?

M. Jean-Philippe GILLET : Alors effectivement, il y aura une communication. Pour l'instant, ils attendent le feu vert des organismes pour valider le dossier qui a été présenté donc la communication devrait se faire normalement par une conférence de presse aux alentours de fin octobre. Les organismes ont déjà été saisis du dossier, qu'ils ont trouvé très complet donc la mairie de Oullins-Pierre-Bénite est relativement confiante sur l'issue du débouché pour démarrer l'étude mais effectivement, comme tu les signales bien, nous allons obtenir des quantités en nanogrammes par milligramme ; par millilitre de sang. En France, il n'existe pas de norme donc ils vont se baser sur des normes allemandes ou des normes américaines.

Ce qui est prévu dans l'analyse sanguine, c'est de doser 7 principaux PFAS sur lesquels nous avons les plus grandes connaissances en termes de santé et il y en a 23 autres qui seront testés mais sur lesquels il n'y a pas de...mais au moins ce sera fait. Après, ils se compareront à ces normes américaines ou allemandes.

Vous avez sûrement entendu parler aussi que la Métropole menait ou va mener une étude épidémiologique ; alors ils étaient partis pour une étude épidémiologique d'un type assez similaire mais sur un panel beaucoup plus grand et finalement, ils n'ont pas réussi a priori, à faire financer cette étude. Du coup, ils vont lancer dans le cadre de l'institut écocitoyen avec Fos-sur-Mer, une étude épidémiologique sur une cohorte de 300 personnes. Alors au niveau de la Métropole, ce n'est pas énorme mais ils vont se focaliser plus sur la zone Pierre-Bénite sud et Grigny et ces zones-là.

Ces études sont distinctes, certes, mais cela veut dire qu'en nombre total, nous arriverons quand même à une cohorte de 500 plus 300 ; cela fait 800 personnes, ce qui permettra quand même, dans un premier temps, d'avoir une cartographie du taux d'imprégnation, ce qui n'existait pas jusqu'à présent. Jusqu'à présent, il y a eu beaucoup d'analyses qui ont été faites sur l'eau, les sols, l'air (cela commence à se faire), il y a eu les œufs mais pour les individus, il n'y avait rien eu de fait.

L'idée est de faire des études scientifiques valides, de façon à ce que les résultats soient interprétables et comparables entre eux et aussi comparables à des études qui ont eu lieu par le passé. Il y a eu une étude « Esteban » dont on n'entend pas trop parler mais qui, il y a une dizaine d'années, dosait les PFAS sur les habitants. Ce sont des données qui existent mais qui n'étaient pas trop connues et du coup, l'objectif c'est quand même de comparer tout cela et d'avoir une somme de résultats qui sera sûrement à développer par la suite.

Alors cela a pris un peu de temps parce que les analyses des PFAS dans l'eau se sont développées assez rapidement mais les analyses des PFAS dans le sang étaient beaucoup plus compliquées et il n'y avait pas beaucoup de laboratoires qui faisaient cela déjà en France et a fortiori à Lyon. Depuis, il y a le laboratoire EUROFINS BIOMNIS qui va faire les analyses pour notre étude épidémiologique. Ils ont transféré la technique d'une de leur laboratoire qui était en Belgique sur le laboratoire lyonnais donc ils avaient déjà une expérience en interne dans la société mais ils ont adapté pour la développer sur Lyon. Cela a mis un peu de temps, il a fallu quelques mois pour qu'ils investissent dans les équipements, sur le matériel et former les gens.

M. Pierre FRESSYNET : Bonsoir à tous. Les résultats seront ils communiqués aux personnes qui ont eu l'analyse ?

M. Jean-Philippe GILLET : Tout à fait, les personnes vont recevoir comme quoi elles ont été sélectionnées avec, comme c'est marqué dans la délibération, les tenants et les aboutissants de l'étude. La personne décide si elle veut y aller ou pas ; si elle refuse, il y a un panel quand même plus large avec une sorte de liste de remplacement pour qu'à la fin, il y ait 500 personnes et du coup, ils re piochent de nouveau sur des gens et ainsi de suite. À la fin, les gens recevront une convocation pour aller faire le prélèvement dans un laboratoire lambda affilié ; je pense qu'à Brignais, ils font déjà parce qu'à titre personnel, je m'étais amusé à me faire doser ; alors ce n'est pas remboursé par la sécurité sociale bien sûr mais ça marche donc ils iront dans le laboratoire, ils se feront prélevés et ensuite, ils recevront individuellement les résultats avec je pense, comme pour moi, les commentaires par rapport aux normes américaines ou allemandes.

M. Pierre FRESSYNET : Est-ce qu'il y a des enfants dans le panel également ?

M. Jean-Philippe GILLET : Non, a priori c'est plutôt des adultes. Alors je n'ai pas réussi à savoir quels étaient leurs sources, les listes mais il est possible que ce soit les listes électorales. Il faut que les listes soient validées par la CNIL mais je pense que c'est le même type de procédure que pour des sondages quand il leur faut un panel de 1 100 personnes et ils choisissent comme ça sur des listes donc il faut tant de personnes suivant l'âge, le sexe et les différentes régions ; communes. En tout cas, nous ne pouvons pas nous porter volontaires ; il faut attendre qu'on soit désigné.

Mme Christiane CONSTANT : Bonsoir. Je voulais savoir, vous citiez qu'il y avait, il y a une dizaine d'années, une étude qui avait été faite mais pour pouvoir faire un comparatif, il faudrait avoir les mêmes critères d'évaluation ou d'étude.

M. Jean-Philippe GILLET : Je pense que les normes scientifiques étaient les mêmes, c'est-à-dire qu'ils avaient fait une sélection statistique des gens mais on en parle quand même depuis l'affaire des PFAS ; cette étude « Esteban » est ressortie et puis aussi, il y a des études qui ont été faites à l'étranger. Généralement, il faut faire des études épidémiologiques pour que ce soit recevable. Il y a des critères bien stricts en termes de détermination des échantillons et les types d'analyses qui sont faites de façon justement, à ce que ce soit comparable les unes avec les autres.

Mme Christiane CONSTANT : Aux États-Unis, les études datent de 1950.

M. Jean-Philippe GILLET : Oui mais il y en a eu des plus récentes.

Mme Christiane CONSTANT : J'espère oui mais nous devons retrouver les mêmes critères.

M. Jean-Philippe GILLET : Par contre, ce qui a dû s'améliorer, c'est la quantification et la précision de l'analyse ainsi que le nombre de PFAS qui peuvent être identifiés. Je pense qu'autrefois, ils étaient focalisés sur les 3 ou 4 qui étaient principaux et les plus préoccupants.

M. Serge BÉRARD : En tout cas, je dis un grand merci à Jérôme MOROGE, notre collègue d'Oullins ; enfin Pierre-Bénite et maintenant Oullins-Pierre-Bénite qui a engagé ce processus déjà juridique, qui a mobilisé toutes les communes. C'est vrai qu'au départ, nous nous étions posés la question et nous avons compris tout l'intérêt qu'il y avait à se joindre à ce type de démarche collective ; d'abord pour bien connaître la problématique juridique donc être dans un processus valide sur le plan juridique et puis maintenant, mieux connaître l'enjeu de santé. Alors nous ne sommes pas sur l'enjeu de santé déjà, nous sommes sur l'enjeu de connaissances des PFAS ; nous l'avions vu sur les œufs, l'eau...

Aujourd'hui, nous prenons la question par le sang et donc par les humains et à l'issue de cela, j'imagine qu'il y aura tout le travail sur la connaissance en termes de santé, vraiment parce que jusqu'à présent, nous sommes quand même bien démunis pour mesurer l'impact réel sur la santé ; en fonction des dosages, parce que bien entendu, le dosage est un élément clé dans l'impact sur la santé donc nous pouvons remercier tous ceux qui sont engagés, qui ont créé ce collectif et qui, aujourd'hui, s'y investissent et Jean-Philippe GILLET, je ne savais pas qu'il avait été jusqu'à donner son corps à la science mais merci Jean-Philippe en tout cas.

C'est beaucoup de temps, beaucoup de dossiers à lire, de choses à comprendre et, de ce point-de-vue-là, Jean-Philippe est très précieux ; merci encore.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je crois que nous avons tous intérêt à continuer à travailler sur ce dossier-là car c'est quand même l'enjeu, et nous pourrions conclure là-dessus ; derrière, c'est de la responsabilité pour que ça ne se reproduise pas et puis aussi, pour faire payer ceux qui n'auraient pas dû faire les choses et qui les ont faites quand même, si c'est le cas donc nous allons aller au bout de ce dossier et nous allons l'accompagner. S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, je vous propose de voter.

M. Jean-Philippe GILLET : Peut-être juste une petite précision, cette démarche est quand même intéressante puisque ça va amener un dossier solide à la plainte qui a été déposée ; cela a été évoqué dans la délibération ; c'est quand même un point important pour l'action juridique parce que ce sera sur du concret et des études qui sont reconnues scientifiquement valables. Au tout début, il y a eu quelques personnes qui se sont faites testées individuellement sur Pierre-Bénite mais c'est 4 – 5 personnes qui ont fait cela volontairement mais ce n'est pas recevable ; ce n'est pas scientifique pour être retenu dans une action juridique.

M. Serge BÉRARD : S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité et M. BOISSERIN nous a rejoints donc il y a 32 présents ou représentés.

- **PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE**

- 4. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)**

- RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU RHÔNE ET LES COMMUNES DE CHAPONOST, MILLERY, MONTAGNY ET VOURLES

- Autorisation de signature

- Rapporteur** : Sébastien FRANÇOIS

M. Sébastien FRANÇOIS : Bonsoir à tous. Je vais vous présenter, je passerai un peu aussi la parole à mes deux déléguées, Florence et Marie. Nous allons vous présenter un rapport sur la convention territoriale globale, le renouvellement de cette convention. Pour rappel, nous avons déjà voté au mois de mars un prolongement d'un an pour cette CTG qui devait s'arrêter en 2024 mais avec les petits ennuis politiques au plan national, tout avait été décalé puisque nous n'avions pas de budget qui avait été voté. Là par contre, nous vous présentons la nouvelle CTG qui va courir de 2026 à 2030. Nous avons prévu un petit slide puisque pour ceux qui ont eu le courage de lire ce que nous avons dans la liasse, il y a énormément de fiches actions, c'est très technique donc nous vous proposons quelque chose d'un peu plus simple.

C'est donc une démarche partenariale et stratégique visant à construire un projet de territoire pour maintenir et développer les actions et les services destinés aux familles donc en coordination avec tous les champs d'intervention de la CAF, qui sont au nombre de sept donc la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale et particulièrement celle du Centre social, le logement et l'accompagnement social et l'accès aux droits.

L'ensemble des communes de la CCVG, alors je rappelle que Charly qui était dans la précédente CTG n'en fait plus partie donc là nous sommes vraiment sur la CCVG, réaffirme leur volonté de bâtir un partenariat solide et de confiance, au cœur des politiques sociales. Là, les agents des diverses communes ont travaillé ensemble pour cette nouvelle CGT. Ce renouvellement s'inscrit donc dans la continuité d'une collaboration de qualité avec la CAF, pour renforcer la cohérence, l'efficacité et la coordination des politiques publiques en faveur des familles sur l'ensemble du territoire. C'est du coup, pour percevoir les financements de la CAF, évidemment.

Les enjeux pour la Ville de Brignais sont de proposer une offre aussi adaptée que possible aux besoins des familles en tenant compte de l'évolution démographique de la commune pour la petite enfance, l'accueil périscolaire et extrascolaire ; proposer aux familles des services qui les accompagnent au quotidien, en particulier pour celles ayant un enfant en situation de handicap ; accompagner les familles et les professionnels pour permettre l'inclusion des enfants en situation de handicap dans toutes nos structures.

Pour cela, nous devons identifier les besoins des jeunes en termes de loisirs, d'accompagnement et d'information et améliorer la communication autour de l'offre proposée aux adolescents. Nous devons tâcher de faire connaître aux parents et aux professionnels les actions en faveur de la parentalité existante sur le territoire et poursuivre la réflexion sur l'offre à développer. C'est souvent l'axe qui est le plus compliqué, la parentalité, puisqu'autant nous avons les enfants dans les structures donc nous les rencontrons, nous les connaissons et nous arrivons facilement à identifier les besoins, autant réussir à aller toucher si je puis dire, les parents, ce n'est pas toujours simple et puis, améliorer l'accès au droit pour les habitants et favoriser leur implication dans la vie de la commune pour développer ce qu'on appelle le « vivre ensemble ». Vous avez remarqué que ce sont des grands principes dans lesquels évidemment, nous nous inscrivons. Tout cela est donc découpé en fiches thématiques et du coup Florence va prendre la parole pour la suite.

Mme Florence RICHARD : Bonsoir à tous. Je vais vous présenter la petite enfance donc je vais vous faire un bref rappel sur les structures de notre commune. Nous avons 128 places en structures en 2025 qui sont réparties de la manière suivante : 15 places à la crèche collective Abri'Co, 18 places à la Câlinerie, qui est la crèche collective associative. La crèche familiale a 52 places et nous avons 3 micro-crèches qui accueillent 10 enfants et 1 micro-crèche qui en accueille 13. Nous avons aussi sur la commune, des assistantes maternelles indépendantes. Elles sont 73 agréées mais elles sont actuellement 57 en activité.

Nous pouvons aussi retrouver le LAEP qui a été mis en place et porté par le Centre social en mai 2024 et qui perdure depuis. Le LAEP est le Lieu d'Accueil Enfant Parent ; c'est un lieu ressource pour les parents, une fois par semaine. Nous avons aussi le RPE, le Relais Petite Enfance qui accueille à la fois les familles et les assistantes maternelles indépendantes pour les temps collectifs. Voilà, j'ai fait un bref état des lieux.

Donc la petite enfance, dans le cadre de la CTG, il y a la mise en place du Service Public de la Petite Enfance (SPPE) qui regroupe quatre grands axes et qui a été mis en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2025 où, dorénavant, les communes sont les autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant.

Je vous donne les quatre grands thèmes de ce SPPE, c'est recenser les besoins des enfants de moins de 3 ans et leurs familles en matière de services ; informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfant(s) ou les futurs parents ; planifier au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil et soutenir la qualité des modes d'accueil mises en œuvre de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant et le référentiel national, qui sont des documents qui sont sortis assez récemment et qui vont être décortiqués, mis en place au sein des structures.

Il y a également, ajuster l'offre de garde qui va tenir compte de la diminution des assistantes maternelles. Comme je vous l'ai dit, il va bientôt y avoir des départs en retraite, il y a des assistantes maternelles qui ont revu leur mode de travail, ce qui fait que ça crée un petit déficit d'accueil. Ensuite, optimiser le taux d'occupation des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant ; adapter les formats et modalités des actions afin de garantir la participation des parents ; promouvoir les métiers de la petite enfance afin de maintenir l'offre d'accueil individuel et collectif sur le territoire ; garantir un accueil de qualité pour les enfants en situation de handicap, en veillant à leur sécurité et à un encadrement pédagogique adapté ainsi que renforcer le travail en réseau, indépendamment des évolutions des structures impliquées. Alors nous n'avons pas attendu la CTG pour que beaucoup d'actions soient mises en place, elles l'étaient déjà au mandat précédent et elles n'ont fait que se renforcer sur ce mandat-là et nous poursuivons sur les efforts et nous nous adaptons aux situations.

M. Sébastien FRANÇOIS : Merci Florence. Vous voyez sur cette slide, il y a écrit « petite enfance – enfance jeunesse » et ce que la CAF entend par enfant, c'est toute la vie scolaire en primaire des enfants et la jeunesse, c'est à partir du collègue.

Côté enfance, on nous demande d'assurer une continuité éducative entre les différents temps de vie de l'enfant, c'est-à-dire aussi de se concerter avec l'Éducation Nationale, ce qui marche de façon, on va dire que ça pourrait être mieux, ça pourrait être bien pire, ça dépend des années. Là cette année, ça va plutôt bien, on a une bonne cohérence entre ce que nous faisons et surtout une bonne communication avec nos enseignants sur la ville donc nous sommes plutôt contents. Cela permet des échanges et puis surtout, ça nous permet d'identifier, lorsqu'on a des petits soucis, de tout de suite faire remonter et d'avoir une action sur justement tous les temps et pas simplement sur un temps scolaire ou simplement sur un temps extra ou périscolaire donc ça marche pas mal.

Il y a aussi un gros point qui est de garantir l'accessibilité et l'inclusion pour tous les enfants donc ça, c'est de plus en plus prégnant. Nous constatons de plus en plus d'enfants, alors sans parler de handicap mais à besoins particuliers dans les structures, avec des besoins humains souvent, d'accompagnement. C'est très complexe et ça demande, comme je dis, des moyens humains donc des financements que nous n'avons pas forcément. Nous sommes donc sur le coup si je puis dire. Pour information, j'ai fait partir et co-signé par Catherine PEREZ et Michèle EYMARD, ; nous avons co-signé un courrier justement aux diverses institutions et à nos représentants politiques sur la difficulté de cette inclusion parce que sur le papier, c'est très bien mais dans les faits, ce n'est pas toujours simple mais en tout cas, nous faisons tout pour travailler là-dessus. Après, il y a donc le volet jeunesse et là je vais passer la parole à Marie.

Mme Marie DECHESNE : Bonsoir. Le périmètre de la jeunesse, effectivement c'est âge collège-lycée donc 12-18 ans, 12-25 ans pour faire très large avec de nombreux enjeux qui sont aussi recensés dans cette CTG. Tout d'abord, mieux identifier les besoins des jeunes et alors ça, nous savons que c'est compliqué parce que les jeunes ne sont pas jeunes très longtemps et d'un jeune à l'autre, nous avons des besoins qui peuvent être très différents et qui vont varier en fonction des tranches d'âges ; améliorer la visibilité et la communication des structures et des dispositifs existants donc avec un projet de livres ressources pour les jeunes pour qu'ils aient quelque chose qui leur soient destinée personnellement et qu'ils puissent en prendre connaissance et du coup identifier les différentes structures qui existent sur notre commune.

Ensuite, renforcer le lien entre les structures d'Éducation Populaire, les équipes de l'Éducation Spécialisée, de l'Éducation Nationale pour favoriser la continuité éducative et créer des habitudes de travail donc là nous sommes par exemple, sur une présentation des structures jeunesse sur les journées portes ouvertes par exemple, du collège ou du lycée donc à envisager de mettre en place. Un autre enjeu, c'est améliorer l'identification, l'accompagnement et l'accueil des jeunes en situation de handicap donc Sébastien FRANÇOIS en parlait à l'instant donc avec un renfort le plus possible du lien qui peut exister entre le service handicap et le collège, le lycée.

Ensuite, restaurer la confiance, l'engagement et la capacité d'apprendre des jeunes donc c'est aussi un autre enjeu important ; développer les actions et les projets autour des différentes thématiques donc de sensibilisation, là en lien avec l'ensemble des structures qui travaillent déjà sur toute la partie prévention au niveau de la jeunesse et puis améliorer le vivre-ensemble sur les différents temps du jeune donc pareil, avec nos structures déjà existantes, que ce soit MJC, Centre social, les AJD, la Mission locale ; tout ce que nous avons déjà sur le territoire et essayer de le coordonner pour que tous ces acteurs travaillent ensemble pour améliorer le vivre-ensemble.

M. Sébastien FRANÇOIS : Merci Marie. Comme je vous disais tout à l'heure, nous avons aussi la partie parentalité. Nous réfléchissons à de nouvelles façons pour impliquer les parents face aux défis liés à leur mobilisation. Comme je vous disais tout à l'heure, nous avons des enfants à besoins particuliers mais là aussi, nous sommes alertés par les professionnels et notamment par l'Éducation Nationale par des comportements qui sont nouveaux, qui sont inédits, qui sont sans doute liés à pas mal de choses de notre société donc il faut qu'on arrive à travailler cette parentalité et voir comment on cible directement les parents qui ont besoin qu'on les accompagne. Il faut qu'on renforce le lien avec les professionnels. De mon point de vue, c'est vraiment la partie qui va être la plus importante et la moins facile.

Pour l'animation de la vie sociale, pour rappel, la CAF est co-financeur avec nous du Centre social donc c'est surtout sur ce lieu-là que la CAF a un regard particulier donc l'engagement citoyen, le développement des instances de participation pour faire monter en compétences tous les bénévoles et renforcer la complémentarité et la cohérence avec les autres acteurs du territoire. Pour rappel, le Centre social, la MJC et l'Amicale laïque sont chacun représentés dans les conseils d'administration des uns et des autres donc cela permet justement cette complémentarité. Il y a des réunions régulières donc là aussi, ça marche plutôt bien même si c'est toujours améliorable, évidemment.

L'accès aux droits et l'accompagnement social, grâce notamment à nos deux adultes relais, cela aide beaucoup pour avoir ce lien-là, notamment l'adulte relais qui est au Centre social qui travaille sur l'accès aux droits. Nous devons travailler sur : faire connaître aux professionnels et au grand public les offres qui existent sur notre territoire et ses accès aux droits et nous travaillons aussi avec le CCAS pour cela. Aussi, renforcer le lien avec la Maison du Rhône, la MDR ; justement nous au CCAS, nous travaillons main dans la main avec le Rhône.

Dans les autres fiches thématiques transversales, vous avez trouvé l'accès aux droits et l'accompagnement social, le logement donc le logement qui est une compétence CCVG donc là, la CTG prend tout son sens et le pilotage. La nouveauté cette année dans cette CTG, c'est qu'on sent que la CAF nous demande ; enfin demande à la CCVG d'être beaucoup plus présente à nos côtés et de piloter un peu de manière macro toutes nos interventions. Ce n'est pas dans ses compétences mais nous arrivons à travailler en bonne intelligence, notamment grâce à l'inter CCAS puisque même si les autres élus du CCAS ne sont pas forcément élus à la jeunesse, comme je peux l'être ; néanmoins, nous travaillons main dans la main. La CAF nous demande donc de structurer la gouvernance de la CTG à l'échelle de la CCVG.

Voilà en gros, j'ai résumé donc si vous voulez plus de détails, vous avez toutes les fiches thématiques en annexes, qui sont riches, qui détaillent vraiment tout ce que nous faisons au niveau du territoire et au niveau de Brignais en particulier. Pour revenir au rapport, nous vous demandons donc de voter pour cette nouvelle CTG ; si vous avez des questions.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Je voudrais rebondir sur ce que disait Florence tout à l'heure, qui disait qu'on s'adaptait à l'évolution de la société. C'est vrai que nous avons été amenés à le faire, on le fera encore dans le futur et je pense notamment à l'ALSH ; au cours de ce mandat, nous avons pu créer des places avec la création de la MJC qui a permis de répondre à un besoin qui était vraiment prégnant et je pense que c'était absolument nécessaire.

Nous avons des sujets aussi d'amélioration de l'offre qui sont en cours, au niveau de la petite enfance. C'est vrai que nous sommes pénalisés pas le fait qu'il y a de moins en moins d'assistantes maternelles privées et que finalement, nous sommes obligés de compenser. Au départ, nous étions très inquiets parce que nous voyions arriver une vraie insuffisance. La chute démographique, paradoxalement n'est malheureusement pas une bonne chose mais nous a permis de limiter les dégâts on va dire mais pour autant, il y a quand même des besoins supplémentaires liés à cette désaffection des assistantes maternelles privées. Nous envisageons de transférer, comme vous le savez, la crèche Abri'Co et ça permettra de créer des places supplémentaires et nous avons trouvé un accord avec un professionnel qui nous proposera une dizaine de berceaux dans les mois qui viennent pour faire face là-aussi donc merci à toute l'équipe pour avoir cette vigilance et faire en sorte que la ville reste à la hauteur et je crois qu'on est considéré comme une ville qui répond bien aux attentes mais il faut rester sur cette voie-là.

J'en profite aussi pour remercier tous nos partenaires qui travaillent avec nous, en particulier le Centre social ; je parlais de la MJC mais le Centre social, je souligne la qualité de la relation que nous avons avec le Centre social.

J'y pense à travers le cinquantième anniversaire que nous avons fêté et quand on voit le succès l'après-midi de cet anniversaire, on voit toute la place qu'a le Centre social dans la commune et à quel point on a pu voir la motivation des agents à cette occasion qui sont le prolongement un peu de notre action municipale. Je pense que c'est une des raisons pour laquelle les habitants de la commune reconnaissent les efforts qui sont faits en la matière grâce à tout ce travail de nos partenaires qui remplissent parfaitement bien leur mission.

S'il n'y a pas de commentaires ou de questions sur cette convention, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

- **ANIMATION – VIE ASSOCIATIVE – CULTURE - SPORT**

- 5. MÉDIATHÈQUE**

- Ajout d'un tarif portage à domicile

- Rapporteur :** Anne-Claire ROUANET

Mme Anne-Claire ROUANET : Alors je porte une délibération pour la médiathèque sur l'ajout d'un tarif portage à domicile. Comme vous l'avez noté, le règlement intérieur de la médiathèque a été plusieurs fois modifié puisque nous avons très récemment ouvert un nouveau service de prêt de jeux et qui fonctionne très bien d'ailleurs les mercredis ; c'est pourquoi la dernière modification à la fois du règlement intérieur et des tarifs, datent du 18 juin 2025 ; les tarifs n'avaient pas été modifiés. Là, ce que nous proposons dans cette délibération, c'est d'ajouter le tarif pour le portage de livre à domicile. Ce service existait auparavant, néanmoins, il avait été mis en pause pour différentes raisons ; en particulier nous attendions la constitution d'un groupe de bénévoles suffisamment conséquent et puis il y avait besoin de mettre en place un cadre organisationnel. Donc un groupe de travail constitué de membres du Conseil des aînés, de la Direction des Solidarités et de la Citoyenneté et de la Médiathèque a donc recadré le projet pour lui donner une nouvelle dimension

Comme vous l'imaginez, l'objectif de ce portage à domicile est de permettre aux publics éloignés ou empêchés d'accéder aux documents de la médiathèque de pouvoir en profiter. Le service est assuré par des bénévoles mais il est coordonné par la médiathèque, c'est-à-dire que les médiathécaires restent des ressources conseils pour le choix de livre.

Les conditions pour que les adhérents puissent bénéficier de ce service, c'est l'incapacité permanente ou ponctuelle à se déplacer donc par exemple si tout un chacun, tout d'un coup vous vous cassez les deux jambes et que vous ne pouvez absolument pas vous déplacer, vous pouvez en bénéficier et puis, bien sûr, il faut résider à Brignais puisque les bénévoles vont se déplacer sur Brignais.

Comme le service est limité à l'emprunt de documents mais sans pouvoir profiter du lieu en quelque sorte et ni du lieu ni des actions culturelles qui sont mises en place par la médiathèque, le tarif proposé est le tarif réduit à 10 €. Il est précisé que l'abonnement « Portage à domicile » ne se substitue pas à un abonnement plein tarif dans le cas où la personne a déjà un abonnement valide en cours. L'article 7 du règlement intérieur sera donc modifié dans ce sens.

En commission n°4, nous avons vu le dossier le 7 octobre 2025 donc je remercie d'ailleurs les membres de la commission parce que nous avons fait évoluer le texte. Néanmoins, s'il y a encore des besoins d'ajuster, il n'y a pas de souci. On vous demande donc d'approuver cette nouvelle tarification à 10 € à compter du 1^{er} octobre 2025 et puis d'approuver la modification du règlement intérieur et, comme d'habitude, les recettes correspondantes sont créditées sur les lignes adéquates. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce que la rédaction qui est proposée vous convient ?

Mme Sylvie GUINET : Depuis la commission j'ai dormi donc je ne vois pas la différence avec la commission puisqu'on lit l'incapacité permanente ou ponctuelle ; Comme nous l'avons évoqué en commission n°4, j'ai pris un abonnement classique à 20 €, je me casse la jambe, je ne peux pas venir pendant trois mois, je paye quand même 20 € donc l'incapacité ponctuelle, c'est ce sujet-là dont nous avons discuté donc la délibération a été modifiée...

Mme Anne-Claire ROUANET : Elle a été modifiée ; disons que ce que nous avons rajouté, c'est l'abonnement « Portage à domicile » ne se substitue pas à un abonnement plein tarif dans le cas où la personne a déjà un abonnement valide en cours. Ce qui est délicat, c'est que l'incapacité ponctuelle, elle peut être ponctuelle de plus d'un an en fait. Vous pouvez très bien avoir un grave souci de santé qui fait que pendant par exemple dix-huit mois, vous ne pouvez pas vous rendre à la bibliothèque et de ce fait, vous pouvez profiter de l'abonnement à demi-tarif.

Mme Solange VENDITTELLI : Par contre, juste une personne qui est invalide tout le temps, pas dans un délai mais qui sera tout le temps handicapé, elle bénéficie d'un tarif à 10 € ou à 20 € plus 10 € ?

Mme Anne-Claire ROUANET : Ah non, c'est 10 €, ça se substitue.

M. Serge BÉRARD : Quelqu'un qui a un accident, on ne va pas lui rembourser. Son abonnement se termine et puis après il payera 10 € s'il reste.

Mme Sylvie GUINET : Ce n'est pas une incapacité ponctuelle.

Mme Solange VENDITTELLI : Non, si c'est une personne qui a 97 ans qui ne peut pas se déplacer et qui demande des livres, elle payera 10 €. Par contre, combien de personnes bénéficient de l'abonnement aujourd'hui ?

Mme Anne-Claire ROUANET : Alors c'était moins d'une dizaine mais ça va se développer. En fait nous l'avons mis en suspend parce que nous n'avions pas les ressources nécessaires à la fois en termes de bénévoles et à la fois en termes de ressources au niveau médiathécaire parce qu'en fait il faut que les personnes soient abonnées donc puissent venir à un moment ou que la médiathécaire se déplace au domicile des personnes.

Mme Solange VENDITTELLI : Je ne pensais pas qu'il y en avait autant déjà.

M. Claude MARCOLET : Pour revenir sur ce que nous avons dit en commission, il y a une légère modification mais qui effectivement, n'est peut-être pas très claire. Nous sommes bien d'accord que les gens payent leur abonnement en début d'année, 20 € et s'ils se cassent une jambe, qu'ils sont absents un mois, ils bénéficient du service.

Mme Anne-Claire ROUANET : Exactement.

M. Claude MARCOLET : On ne va pas gérer la restitution de 10 €. Par contre, si c'est une capacité temporaire de plus d'un an, pour moi ça n'en est plus une donc ils finissent l'abonnement et la saison suivante, ils prennent l'abonnement de 10 € si l'incapacité doit durer un an. Nous sommes à peu près dans ce que nous avons vu en commission.

M. Serge BÉRARD : C'est clair pour tout le monde ? Si c'est clair pour tout le monde, nous pouvons passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité de 32 votants et représentés.

6. FESTIVAL DE LA BULLE D'OR

Convention d'objectifs et de moyens 2025-2028

Rapporteur : Anne-Claire ROUANET

Mme Anne-Claire ROUANET : Là il s'agit d'un rapport sur la convention d'objectifs et de moyens pour les années 2025 à 2028. L'introduction rappelle le contexte du Festival de la Bulle d'or qui est organisé chaque année au mois de novembre, qui est un événement culturel d'envergure, qui vise à promouvoir la bande dessinée et le livre jeunesse illustré. Ce festival existe à Brignais depuis 1985 et la Ville s'est investi depuis longtemps, elle continue à le faire, auprès de l'association de la Bulle d'or pour pouvoir les soutenir, faire rayonner la bande dessinée avec la mise à disposition de locaux, de matériel et de moyens humains.

Chaque année, l'association dresse un bilan qualitatif et quantitatif et puis nous cherchons à mettre en évidence des pistes d'amélioration. À souligner également que l'association de la Bulle d'or participe également à plusieurs temps forts sur la Ville comme La Nuit de la lecture, la Nuit est belle, les fêtes de quartiers.

Pour conforter ce partenariat et également pour satisfaire à l'exigence qui est faite, d'avoir une convention d'objectifs et de moyens dès lors qu'une association a un résultat de plus de 23 000 €, il faut avoir cette convention d'objectifs et de moyens. On rappelle que pour l'année 2025, on a accordé une subvention directe de 13 000 € dont 9 000 € pour la communication et l'aide indirecte, c'est-à-dire mise à disposition de locaux, de services..., elle était estimée à 18 000 € donc on dépasse bien les 23 000 €.

Je pense que vous avez pris connaissance de la convention d'objectifs et de moyens donc je ne vais pas revenir dessus. Ce qui a été vraiment bien travaillé, c'est par exemple les délais ; comme vous le savez au niveau des moyens de communication, nous avons besoin d'avoir très en amont par exemple l'affiche de la Bulle d'or pour pouvoir l'intégrer à l'agenda donc nous avons un petit peu travaillé là-dessus pour que ce soit écrit et notifié. Je laisse Monsieur le Maire ; enfin si vous avez des questions ?

M. Serge BÉRARD : C'était clair, merci. Pas de questions ? Le festival approche d'ailleurs.

Mme Anne-Claire ROUANET : Exactement, 8 et 9 novembre.

M. Serge BÉRARD : Nous y serons tous. S'il n'y a pas de questions ou remarques, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

- **FINANCES**

7. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

Opération de rénovation énergétique et réaménagement de l'Hôtel de Ville

Rapporteur : Agnès BÉRAL

Mme Agnès BÉRAL : Alors modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement, vous avez maintenant l'habitude de voter ce genre de délibération. Ce rapport concerne l'autorisation pour la rénovation énergétique et le réaménagement de l'Hôtel de Ville. Cette première AP/CP a eu lieu en décembre 2023, modifiée en 2024 et le dernier, le 21 mai 2025. Là il suffit d'ajuster les crédits aux dépenses sur les études en fait parce qu'il y a eu un complément, c'est ce qu'Alain nous demandait en commission n°1. Il y a eu un ajustement du périmètre de l'étude donc ce n'est pas quelque chose que n'aurait pas réalisé la maîtrise d'ouvrage mais un agrandissement de notre demande.

Nous souhaitons rajouter 20 000 € aux crédits de paiement de 2025 donc de passer de 62 000 € lors du dernier vote à 82 000 €. Le montant total des crédits de paiement s'élèvera à 1 431 861,40 €. Nous rappelons après également ce que nous pouvons attendre, les montants estimés, toujours estimés, de l'aide de l'État, de la Région, du Département, l'emprunt que nous faisons pour cette rénovation et notre autofinancement donc cela ne change pas ; oui, l'autofinancement puisqu'on rajoute 20 000 €. Est-ce qu'il y a des questions là-dessus ? Je ne vous parlerai pas des comptes sur lesquels nous allons imputer ces crédits.

M. Serge BÉRARD : On rappelle que nous avons engagé ce projet l'an dernier, qu'il a fallu le temps de le murir et que les appels d'offres vont partir en début d'année. Les travaux devraient commencer dès le mois d'avril et nous avons eu une commission générale récente qui a rappelé les travaux qui seront faits et la transformation que ça va occasionner pour notre Hôtel de Ville. Sur cette modification de l'autorisation programme, s'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Mme Christiane CONSTANT : J'avais posé la question, est-ce que l'on peut savoir ce qui a été rajouté au périmètre d'étude ?

Mme Agnès BÉRAL : Apparemment c'est de savoir s'ils rénovaient l'ensemble du bâtiment au niveau des menuiseries ou uniquement la façade. Si nous voulons une certaine cohérence dans tout le bâtiment, il suffit d'ajouter cela. Finalement, nous aurons des coûts légèrement inférieurs, si nous faisons tout en une fois ou pas. Ce n'est pas encore décidé, je crois.

M. Serge BÉRARD : Oui, c'est le périmètre des travaux en fait.

Mme Christiane CONSTANT : Et le total de l'étude est à combien ?

Mme Agnès BÉRAL : Le total de l'étude, 82 000 €.

M. Serge BÉRARD : C'est lié au montant total des travaux à la sortie. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de voter. Qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité avec 5 abstentions. Merci.

8. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Délibération budgétaire modificative n°1 – Exercice 2025

Rapporteur : Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : Bonsoir. Je vais vous présenter la première délibération modificative pour la ville pour cette année. Elle s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 13 000 € et, en investissement, pour 366 500 €. Nous allons commencer par regarder tout ce qui est section de fonctionnement et nous commençons par les dépenses.

Dans les charges à caractère général, nous avons ajouté 44 800 € dont, nous pouvons citer, 15 000 € sur les assurances. Effectivement, les cotisations ont beaucoup augmenté cette année. Également un ajout de 13 000 € sur les frais de géomètre ainsi que le diagnostic DPE ; 7 500 € sur la maintenance curative pour la vidéoprotection ; 5 000 € pour pouvoir continuer l'action « orchestre à l'école » à Jacques Cartier, dans l'école élémentaire ou également 3 500 € pour la participation au SYSEG pour financer l'assainissement collectif sur l'école Jean Moulin.

Sur les prélèvements sur les recettes, nous avons baissé le montant des crédits de 24 400 €, ce qui fait que le montant du fonds de péréquation communal et intercommunal (FPIC) a baissé de 15 000 € pour passer à 629 869 € et le dispositif de lissage conjoncturel (DILICO), c'est la nouvelle imposition qui est arrivée cette année, a baissé de 9 400 €, pour se retrouver à 90 113 €.

Sur les autres charges de gestion courante, nous avons diminué l'ensemble de 7 600 € de la façon suivante : - 10 000 € sur la contribution au SDMIS pour le montant versé par la commune aux pompiers, pour arriver à un montant final de 223 000 €. Nous avons mis en plus 1 500 € pour la prise en charge des dommages causés par la commune sur des véhicules ; par exemple des branches d'arbres qui peuvent éventuellement tomber ou 1 500 € d'ajustement sur les frais de logiciels.

En ce qui concerne les provisions, le comptable nous a demandé d'augmenter la somme de 200 € pour ajuster les provisions pour dépréciations d'actif.

Si nous passons en recettes, nous avons inscrit 13 000 € ; c'est en lien avec le fonds de compensation de la TVA pour les dépenses de fonctionnement de 2023. Vous vous rappelez que nous avons un remboursement mais qu'il y a un décalage de deux ans.

Nous allons maintenant passer à la section d'investissement. Sur les immobilisations incorporelles, nous avons ajouté les 20 000 € dont vient de nous parler Mme BÉRAL dans le cadre de l'AP/CP pour l'Hôtel de Ville et 5 000 € pour les frais de publication des marchés publics. En ce qui concerne les immobilisations corporelles, nous avons rajouté 41 500 € de crédits supplémentaires pour les travaux de rénovation thermique de l'école maternelle André Lassagne ; 24 000 € parce que nous avons dû changer la nacelle du Briscope qui leur permet de faire des travaux en hauteur. Par contre, nous avons baissé l'enveloppe consacrée à la vidéoprotection d'un montant de 15 000 €.

Pour finaliser le remboursement des emprunts de cette année, nous avons ajouté 60 000 € au remboursement du capital. Il s'agit du dernier emprunt qui avait été souscrit au 31 décembre 2024.

En plus, nous avons inscrit 64 000 € pour régulariser les imputations comptables de subventions perçues en investissement et nous avons remboursé au Département, 2 000 € de trop-perçu sur la subvention, dans le cadre du changement du système de sécurité incendie pour l'école Claudius Fournion.

À la fois en dépenses et en recettes, nous avons prévu 85 000 € pour la gestion des avances forfaitaires versées, toujours pareil, dans le cadre du marché de travaux de rénovation thermique de l'école André Lassagne mais également, 80 000 € pour les opérations pour le compte de tiers en ce qui concerne l'aménagement de la « parcelle du cèdre » dont vous a parlé Mme GRILLON.

Pour les recettes, nous avons augmenté 20 000 € sur les recettes de cession. Elles comprennent la cession de la parcelle des Ronzières et également, une vente aux enchères. Vous vous rappelez, chaque année nous vendons aux enchères les immobilisations dont nous n'avons plus l'utilité.

La section d'investissement s'équilibre par un ajustement de l'emprunt d'équilibre pour 117 500 €, ce qui le portera à 203 886,29 € et on vous demande d'adopter cette délibération budgétaire. Avez-vous des questions ?

Mme Sylvie GUINET : Comment expliquons-nous la diminution de la contribution aux pompiers ?

Mme Béatrice DHENNIN : En début d'année quand nous faisons le budget, nous prévoyons une somme mais nous avons le réel que plus tard puisque c'est calculé en fonction du nombre d'habitants et d'un taux, d'un montant par habitant et nous avons connu ce montant en cours d'année.

M. Serge BÉRARD : D'autres questions ou remarques ? Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité avec 5 abstentions pour 32 élus. Mme DHENNIN, pour conclure ces délibérations.

9. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Pertes sur créances irrécouvrables – Exercice 2025

Rapporteur : Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : Maintenant, ce sont les pertes sur créances irrécouvrables. Vous connaissez tous le principe de la séparation des travaux entre l'ordonnateur qui est la Ville et le comptable qui est le comptable public. L'ordonnateur établit les factures ou les titres et le comptable public, lui, doit encaisser ces sommes. Pour ce faire, il enclenche éventuellement des relances voire des poursuites.

Malheureusement, tous les ans, nous n'arrivons pas à tout récupérer. Cette année, le service de gestion comptable nous a transmis un état faisant état de sommes non recouvrées pour un montant de total de 1 978,50 €. Il faut savoir que c'est à peu près dans la lignée des exercices précédents voire plutôt un petit peu plus faible.

Nous allons regarder le détail sur votre tableau que vous avez dû voir. Ces sommes sont réparties en deux ; nous avons premièrement les admissions en non-valeur. Ces admissions en non-valeur montent à un montant de 1 688,06 €. Cela veut dire que ce sont des sommes qui pourront éventuellement être recouvrées si jamais le redevable revenait à une meilleure situation.

Là-dedans, nous pouvons citer les charges de logement qui sont les montants les plus importants, qui datent de 2023 et qui concernent une famille ukrainienne qui avait été logée à Jean Moulin et qui, malheureusement, est entrée en Ukraine et nous n'avons pas réussi à récupérer ces montants.

Nous avons eu 5 véhicules pour lesquels nous avons dû faire enlever les véhicules par la fourrière, ce qui a occasionné des frais et nous n'avons pas pu retrouver les propriétaires de ces véhicules.

M. Serge BÉRARD : C'est un sujet ça, parce qu'on a effectivement des gens qui ne vont pas récupérer leur voiture et finalement, c'est à se demander si ça sert à quelque chose de facturer puisqu'à la sortie, on ne les retrouve pas, c'est des fausses cartes grises donc on engage tout un tas de procédures qui coûtent de l'argent parce qu'il y a effectivement le coût, la créance qui n'est pas recouvrée mais il y a aussi derrière, les coûts de recouvrement et tout le travail qui est fait qui coûte et qui ne sert à rien.

Mme Béatrice DHENNIN : En ce qui concerne la restauration scolaire et périscolaire, le nombre de lignes et les montants ont baissé de façon sensible. Ceci est dû au travail qui a été fait par toutes les équipes puisqu'elles ont beaucoup relancé de façon à diminuer au maximum ces sommes.

Sur la taxe locale, taxe pour les publicités extérieures, la somme la plus importante de 246,15 € est liée à une entreprise qui a quitté le territoire de la Ville de Brignais et que nous n'arrivons pas à retrouver maintenant malgré toutes les recherches. Là-dedans, vous voyez effectivement des sommes relativement petites dont une somme de 0,08 € ; alors je vous rassure tout de suite, nos agents ne s'amusent pas à facturer 0,08 € mais quelquefois il arrive qu'il y ait des erreurs de règlement. Nous avons facturé par exemple 100,08 € et la personne nous a fait un chèque de 100 €.

Nous avons également des créances éteintes. Ces créances elles, par contre, ne pourront jamais être recouvrées pour un montant de 290,44 €. Il s'agit soit de personnes qui sont en situation de surendettement soit des insuffisances d'actifs suite à la liquidation de société.

On nous demande, pour l'ensemble de ces sommes, d'approuver les admissions en non-valeur au compte 6541 pour un montant de 1 688,06 € et les créances éteintes au compte 6542 pour un montant de 290,44 €. Avez-vous des questions ?

M. Serge BÉRARD : Des questions ou des remarques ? Nous allons voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci Mme DHENNIN. Nous avons terminé pour les délibérations. Nous allons présenter les décisions et ensuite nous aurons les deux dossiers ; merci Mme NAVARRO.

- **INFORMATIONS**

- 1. **Décisions du Maire**

- Rapporteur : Clémentine HOCHART**

Mme Clémentine HOCHART : Bonsoir. En matière de décisions, en date du 27 août avec l'entreprise GREEN STYLE, il s'agit du marché de désimperméabilisation et de végétalisation pour le groupe scolaire Fournion. Nous avons l'avenant n°1, il s'agit simplement d'une modification de la répartition des montants entre les deux entreprises, le mandataire et le co-traitant, sachant que le total est identique.

Ensuite, nous avons une décision qui a trait à la délibération qui vous a été présentée par Mme BÉRAL avec le groupement d'entreprises Atelier d'architecture ROUBAUD qui est aussi mandataire concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour le ravalement des façades de l'Hôtel de Ville et le remplacement de l'ensemble des menuiseries. La prestation supplémentaire pour intégrer ces missions complémentaires et cette extension du périmètre représente un montant de 12 261,60 €.

Nous avons ensuite un don à la collectivité de la part du RUCHER DE CARACOLE concernant une ruche qui sera installée à des fins pédagogiques et qui sera positionnée à proximité du Briscopie dans un espace vert qui a été réalisé en régie par les services.

Nous avons ensuite quatre décisions qui concernent toutes le marché de réhabilitation de l'école maternelle Lassagne donc pour les lots n°01, 02, 03 et 04. Pour le lot n°01, vous allez avoir une plus-value de 16 549 € HT, qui nous porte à un montant total à 169 192,40 €. Pour le lot n°02, nous avons une plus-value moins importante de 837,58 € donc un montant total de 32 829,58 €. Pour le lot n°03, nous avons une plus-value de 19 192,34 € donc un montant total de 280 404,40 € et pour le lot n°04, c'est une moins-value qui est présentée de 14 490,50 € donc un montant total de 305 509,50 €. Pour votre complète information, sur le lot n°05, il n'y a eu aucune évolution au cours du marché. Nous vous avons déjà présenté et nous avons apporté les éléments complémentaires pour le lot n°06 pour lequel il y avait eu également une plus-value et vous allez voir que pour le lot n°07, ça arrive ensuite.

Nous avons ensuite un complément sur notre marché de prestations de télésurveillance pour nos bâtiments communaux. Nous ajoutons deux sites complémentaires donc par décision du 1^{er} octobre et donc la plus-value pour l'intégration de ces deux sites est de 360 €, ce qui nous fait un montant total de marché à 6 570 € HT.

Nous avons également, en lien avec cet ajout de deux sites, cette fois-ci une décision avec l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES donc toujours pour le même marché mais cette fois-ci, il s'agit du lot n°02 et vous voyez aussi une plus-value mineure de 320 € donc un montant total après cette plus-value à 107 680 €.

Dans la suite de nos décisions, avec l'entreprise SAM RHÔNE ALPES, nous avons installé des stores motorisés pour le rez-de-chaussée de l'école élémentaire Claudius Fournion pour un montant total de 9 266,65 €.

Nous avons ensuite la décision donc sur le marché de réhabilitation thermique de l'école maternelle Lassagne, le lot n°07 dont je vous parlais. Il s'agit de l'installation des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école pour une plus-value de 9 618,91 € et donc un montant après avenant à 87 560,89 €. J'en ai terminé avec les décisions.

M. Serge BÉRARD : Merci, Madame la Directrice. Beaucoup de décisions ont été liées aux ajustements de marché, à la rénovation de Lassagne et c'est l'occasion d'en parler. Il y aura quelques travaux qui concluront le chantier pendant les vacances mais là, franchement en deux mois, je voulais remercier les services puis toutes les entreprises aussi qui ont fait un travail remarquable.

En deux mois, rénover une école comme ça, franchement c'était une prouesse. Je ne sais pas, peut-être qu'un certain nombre d'élus ont visité, peut-être pas tous et il serait peut-être bien, pour ceux que ça intéresse, d'organiser une visite. Lorsque nous sommes allés visiter, dès la rentrée, nous avons un retour très positif des enseignants, des enfants, des familles ; je ne sais pas si ça s'est confirmé ?

M. Sébastien FRANÇOIS : Ça s'est confirmé, nous avons le conseil d'école d'André Lassagne mardi soir et donc les six premières semaines, les enseignantes nous ont dit qu'elles avaient vu une amélioration déjà au niveau de la luminosité, au niveau du bruit, au niveau de la chaleur ; enfin déjà en six semaines d'utilisation, il y a un vrai bonus.

M. Serge BÉRARD : Si certains souhaitent le visiter, qu'ils fassent signe peut-être au Cabinet.

Mme Clémentine HOCHART : J'allais même dire, on va plutôt revenir vers vous parce que nous sommes en train de se coordonner avec Matthieu DAMBLIN et David JUSSELME. L'idée était de pouvoir proposer des visites à la fois pour les cours de Fournion et du coup pour la maternelle Lassagne mais il faut qu'on se coordonne car ce sont des bâtiments qui sont utilisés, notamment pour Fournion en plus, pendant les vacances scolaires donc nous voulions faire plusieurs propositions.

M. Serge BÉRARD : Vous revenez vers nous pour nous proposer dates.

Mme Clémentine HOCHART : Oui, c'est ça.

M. Serge BÉRARD : D'accord, très bien. Oui, cela vaut le coup de visiter pour ceux qui connaissaient l'école et qui la verront maintenant. Tout cela fait en deux mois avec en plus la pose de panneaux photovoltaïques ; a priori c'est opérationnel donc ça a été une vraie prouesse. Effectivement, même chose pour les cours d'écoles aussi puisque tout le monde a pu rentrer dans de bonnes conditions. Merci, nous allons passer à la présentation du SYSEG. Il y a des questions peut-être ou des remarques à ce sujet ? Non. Erwan LE SAUX va nous présenter le rapport du SYSEG.

2. SYSEG – Rapport d'activité 2024

Rapporteur : Erwan LE SAUX

M. Erwan LE SAUX : Bonsoir. Je vais faire un petit récapitulatif court. Vous trouverez le rapport dans les boîtes aux lettres où vous aurez toutes les informations complètes. Dans la présentation, je vous ferai grâce des représentants et de la liste. Nous sommes les quatre présents ici donc si vous avez des questions, il faudrait voir avec les collègues aussi.

Le SYSEG en 2024, en bref nous refaisons un petit point pour tout le monde. Les compétences du Syndicat Mixte pour la Station d'Épuration de Givors sont l'assainissement collectif, non collectif et la gestion des eaux pluviales. Le territoire est affiché là, nous avons les 16 communes et 46 000 habitants environ desservis par les services d'assainissement. Les missions sont la collecte, le transport, le traitement des eaux usées et des eaux pluviales. Qui fait tout cela ? Dirigée par les services, nous avons une Délégation de Service Public qui est confiée à VEOLIA Eau sur 2024. Nous verrons que ça a été reconduit à partir de début 2025.

Les objectifs sont de garantir la qualité du service public et d'accompagner la transition énergétique, entre autres.

Les faits marquants en 2024, nous avons renouvelé le contrat de la DSP avec VEOLIA pour 7 ans, jusqu'en 2032 donc ça avait été prolongé jusqu'à la fin de l'année 2024 et tout a été fait et VEOLIA a été reconduit à partir de début 2025. Petits faits marquants sur les principaux travaux, la plus grosse intervention cette année a été le bassin d'orage d'Orliénas aux sept chemins donc vous êtes tous passés devant. Nous nous demandions ce qu'était ce trou et qui se remplissait petit à petit donc c'est un gros bassin d'orage de 1 000 m³ qui va servir à écrêter toutes les eaux pluviales qui débordaient de la descente d'Orliénas et de Taluyers.

Ensuite, nous avons eu un poste de relevage à Givors, Pététin un des principaux du réseau qui a été refait et qui avait besoin ; nous avons fait des visites chantier qui étaient très intéressantes. Sur Brignais, nous avons eu du gainage de réseaux donc de la réhabilitation rue de Verdun entre autres et Général de Gaulle. Je vous ai mis les montants et, un gros chantier aussi, qui a été sur Millery ; je voulais le mettre là pour vous montrer un peu les montants, pour la reprise du réseau sur l'anneau historique de Millery qui est conjointement avec le réaménagement de la CCVG.

Sur les données clés, vous les aurez toutes dans le rapport ; lisez-les bien et elles sont beaucoup plus détaillées. Nous avons toujours 7 stations d'épuration, cela n'a pas changé depuis l'année dernière. La capacité a 90 608 équivalents-habitants donc c'est la quantité d'eau équivalente aux habitants sur le territoire et augmente petit à petit puisqu'il y a de plus en plus d'habitants, ce qui fait que nous avons la station d'épuration qui commence à saturer donc il y a des projets de restructuration, d'en faire une nouvelle. Nous avons toujours environ 20 000 abonnés donc ce sont les abonnés du service de l'eau. Nous avons toujours les 450 kilomètres de réseaux avec 31 postes de relevages.

Cette année, le fait marquant, c'est que nous avons 1,86 millions de mètres cubes déversés en milieu naturel, qui est plus important que 2023 ; il faudra que je retrouve le chiffre, je l'avais noté, qui est dû à la pluviométrie qui a augmenté fortement en 2024. Le prix moyen de l'assainissement est toujours à peu près à 2,13 €/m³ HT.

L'assainissement non collectif, alors nous sommes très peu concernés sur Brignais, un peu moins qu'à d'autres secteurs et nous avons quand même quasiment 3 000 installations de stations autonomes, de fosses septiques avec champs d'épandages. Il y a eu 122 contrôles qui ont été effectués, 36 installations neuves contrôlées, des vidanges faites par les services du SPANC, du SYSEG et on peut faire des contrôles qui sont rémunérés au SYSEG.

Pour les eaux pluviales, nous avons 144 kilomètres de canalisations, 35 bassins tampons dont quelques-uns sur la Ville de Brignais. L'année dernière donc en 2024, nous avons eu un peu plus d'1 mètre de pluie comparé à 750 à 800 sur 2023 donc nous avons eu une année qui était bien pluvieuse. Nous l'avons vu en fin d'année avec des lames d'eaux impressionnantes qui font à peu près la différence ; à peu près 30 centimètres d'eau sur certains événements.

Donc ce qui a fait augmenter les rejets d'eaux chargés au milieu naturel et beaucoup d'eau d'infiltration et justement d'eau de pluie à 50% des eaux qui sont traitées à la station qui sont propres en temps sec donc la moitié, c'est de l'infiltration et des rejets de divers réseaux, de rivières et d'infiltration.

Le budget, je vous laisserai le consulter. Je suis moins à l'aise que mes collègues sur les dépenses et les recettes de toutes ces institutions. Vous avez à peu près les chiffres avec 3,2 M€ de dépenses de fonctionnement, 4,6 M€ de recettes de fonctionnement. Nous voyons que la plus grosse partie est quand même l'assainissement collectif et les eaux pluviales. L'assainissement non collectif est quasiment tout financé par les redevances des habitants.

Les perspectives pour 2025, ça a commencé, nous sommes quasiment à fin 2025 donc nous présentons celui de 2024 et nous aurions presque pu présenter celui de 2025. VEOLIA est reparti depuis le début d'année donc ça se passe très bien selon les services ; c'est donc reparti sur de bonnes bases. Il y a des études pour le méthaniseur intercommunal qui sont lancées avec, on espère, des productions de biogaz dès 2029 ; donc c'est récupérer les gaz de fermentation pour pouvoir faire du gaz combustible pour du chauffage et autre utilisation. Le SYSEG va poursuivre les travaux de réhabilitation de réseaux et beaucoup de projets d'infiltration qui sont sur la table du fait de l'orientation un peu de la gestion des eaux par le SYSEG sur ces techniques donc nous avons un ingénieur qui est là et qui est très actif donc beaucoup de projets d'infiltration et on le voit sur les projets de la Ville où les bassins sont quand même souvent là sur les projets.

Le séparatif, pour réduire les eaux pluviales dans le réseau d'assainissement ; c'est un des gros enjeux puisque nous avons beaucoup trop d'eau de pluie, comme nous l'avons vu tout à l'heure, qui rentre dans les réseaux et qui, forcément, sont déversées au milieu naturel donc pollution et mauvais fonctionnement de tout le système. Ils vont également renforcer la communication et la pédagogie autour de la gestion de l'eau et moi ce que je voulais rajouter, c'est que nous avons vu depuis plusieurs années, une meilleure communication entre tous les acteurs du secteur. Alors le SYSEG, nous avons la chance d'être, certains, sur les deux instances CCVG et SYSEG et moi c'est le cas. Il y a une très bonne communication qui a été établie entre la CCVG, les services des travaux et de la voirie et le SYSEG et donc il y a beaucoup de chantiers qui se font conjointement, où ça discute et il y a une très très bonne communication pour un meilleur déroulement des travaux donc c'est une très bonne chose ; espérons que ça continue encore.

Mme Agnès BÉRAL : Je suis surprise que ce soit le SYSEG qui s'occupe du méthaniseur intercommunal.

M. Serge BÉRARD : C'est pour les boues.

M. Erwan LE SAUX : Quand je dis intercommunal, en fait c'est pour les boues de tout le syndicat en fait.

Mme Agnès BÉRAL : Normalement c'est la fermentation des déchets.

M. Serge BÉRARD : Oui mais là ce n'est pas le cas.

M. Erwan LE SAUX : Là c'est avec les boues.

Mme Agnès BÉRAL : Que les boues ? Ah, d'accord.

M. Jean-Philippe GILLET : Jusqu'à présent, on fait des épandages agricoles car les gens utilisent ces boues avec de la chaux et ça leur évite de mettre des engrais dans leurs champs. Du coup, là ça permettrait de récupérer la totalité des boues et les méthaniser.

M. Serge BÉRARD : Sachant qu'en plus il y a un sujet avec les boues qui contiennent des PFAS et que certaines collectivités ne veulent plus des boues ; on tourne en rond.

M. Erwan LE SAUX : C'est vrai qu'il y a un souci aujourd'hui sur l'épandage des boues, on en parle régulièrement et justement, avec la problématique PFAS, beaucoup d'utilisateurs qui récupéraient les boues sont un peu moins enclins à utiliser les boues donc pour l'avenir, c'est aussi, alors pour beaucoup je crois que c'était pour alimenter en énergie la station d'épuration.

M. Roger REMILLY : J'ai un petit mot à dire, ce ne sont pas les utilisateurs qui épandent, ce sont les mairies. Certaines mairies se sont mises contre en sachant que les agriculteurs, ça leur fait un gain de 600 000 € d'engrais. Si le SYSEG ne pouvait plus épandre les boues, cela va coûter 600 000 € au SYSEG pour les faire incinérer ; vous voyez donc toute l'implication.

M. Serge BÉRARD : Une fois de plus, les élus sont entre deux positions pas faciles ; encourager à la demande des agriculteurs, de continuer à le faire et puis répondre aux attentes de gens qui ont d'autres sensibilités de ne plus le faire ; c'est le quotidien. À noter que le SYSEG avance sur notre projet puisqu'Erwan, à juste titre, expliquait qu'il y a 1,86 millions de mètres cubes d'eaux usées qui partent dans la nature quand il y a des orages du fait que nous avons encore des réseaux unitaires et que l'enjeu de dissocier les réseaux est extrêmement important et en particulier sur notre commune parce que nous avons encore pas mal de réseaux unitaires et en particulier sur la Côte.

Il y a deux gros projets sur la Côte qui sont en cours, que nous avons énoncé au début du mandat mais ça a pris du temps ; parfois aussi parce qu'il faut trouver un accord avec les propriétaires qui parfois, ne voient pas arriver d'un bon œil le fait qu'on va créer des bassins d'infiltration...

Il faut donc du temps et le projet sur la partie est de la Côte est bien avancé maintenant ; cela concerne 100 – 120 maisons à peu près.

M. Erwan LE SAUX : Même plus, 180 à peu près.

M. Serge BÉRARD : Oui, parce qu'il y a 3 zones.

M. Erwan LE SAUX : Il y a 3 lotissements différents, oui.

M. Serge BÉRARD : Donc cela avance bien. Je l'évoque car nous allons en reparler lors du budget. C'est un budget pour l'instant qui est évalué à 2,5 millions d'euros quand même et là, c'est la Ville qui paye la totalité.

Ce sont des gros enjeux pour nous, ce n'est pas anodin et il y a un deuxième projet de même nature qui est à imaginer sur la partie ouest après.

Donc si ces deux projets aboutissent au cours du prochain mandat, pour le premier cela va être le cas, c'est près de 5 millions d'euros d'investissement sur un budget d'investissement qui sera très fort pour le mandat qui vient de s'écouler puisque nous arriverons à peu près à 28 millions d'euros alors que nous étions plutôt à 18 millions d'euros habituellement, ce qui veut dire que 5 millions d'euros, ce n'est pas rien, qu'il faut faire des arbitrages ; c'est une école presque, pas tout à fait mais pas loin.

Nous aurons donc l'occasion d'y revenir mais en tout cas le SYSEG est prêt sur le premier projet et commence à travailler sur le deuxième.

M. Erwan LE SAUX : Après, les rejets d'eaux usées donc de réseaux unitaires en débordement quand il y a des épisodes pluvieux, c'est réglementaire, c'est une loi. Nous sommes à plus de 9% de rejets alors que nous devons être en-dessous des 3%.

M. Serge BÉRARD : Oui et puis je pense que nous sommes tous d'accord, qu'il y ait une obligation ou pas, qu'il y ait une réglementation ou pas, rejeter de l'eau usée dans nature, ce n'est pas souhaitable et quand on sait qu'on peut agir, on le fait. Vous avez plutôt les contraintes financières ; s'il n'y avait pas le problème financier, je pense que nous aurions déjà tout fait ; pour autant qu'on ait l'accord des propriétaires.

M. Roger REMILLY : Concernant le projet d'eaux pluviales, a priori les bassins ne se feront pas sur les sites évoqués au départ.

M. Serge BÉRARD : Ça a facilité les choses.

M. Roger REMILLY : Mais toutes les eaux pluviales sont ramenées sur le site de l'ancienne piscine de Brignais.

M. Serge BÉRARD : Absolument.

M. Roger REMILLY : Et là, il y aura un bassin d'infiltration qui est prévu, comme celui de la Giraudière donc toutes les eaux seront filtrées et en plus, elles ne seront pas rejetées au Garon ; elles seront rejetées dans la nappe du Garon, ce qui va conduire aussi à des subventions de l'Agence de l'eau qui sont assez importantes.

M. Serge BÉRARD : On parle de 20% à peu près mais c'est toujours ça.

M. Erwan LE SAUX : Après, n'hésitez pas à aller voir sur le site ; tous les rapports et tous les projets en cours sont donnés donc syseg.fr.

M. Serge BÉRARD : Merci M. LE SAUX. S'il n'y a pas d'autres questions concernant ce sujet, nous allons passer au SIARG.

3. SIARG – Rapport d'activité 2024

Rapporteurs : Serge BÉRARD – Anne-Claire ROUANET

Mme Anne-Claire ROUANET : Il s'agit du rapport d'activité 2024 pour le Syndicat Intercommunal de l'Aqueduc Romain du Gier donc le SIARG. On rappelle que le SIARG a été créé en juillet 1992.

Il comptait 17 communes membres jusqu'à septembre et en fait, là j'avais dans mon courrier une délibération comme quoi le 16 septembre dernier, il y a une dix-huitième commune qui a rejoint le SIARG, c'est l'Horme.

Jusqu'à pas très longtemps, c'était M. Jean-Philippe SANTONI qui était titulaire pour Brignais, Valérie GRILLON qui était suppléante qui est donc devenue titulaire et moi-même qui ai pris le rôle de suppléante dans ce SIARG.

On rappelle que l'objectif est de mutualiser les actions de sauvegarde et de mise en valeur de l'Aqueduc Romain du Gier. Il est chargé de proposer une aide à la recherche de financements, de conseiller les collectivités et de coordonner leurs actions pour préserver l'aqueduc.

M. Serge BÉRARD : C'est-à-dire que c'est bien les collectivités qui, in fine, font les travaux.

Mme Anne-Claire ROUANET : Exactement. En 2024, il y a eu la réalisation des sentiers de l'aqueduc donc en particulier celui de la Loire qui a été terminé et la partie Rhône qui avait commencé en 2024 et là en 2025, elle est terminée et le fameux livret, la réalisation et l'impression du livret, pareil, je l'avais dans mon courrier aujourd'hui donc le petit livret sur le sentier de randonnée que j'ai feuilleté, qui est très intéressant d'ailleurs et nous pourrons vous en mettre à disposition.

Ensuite, il y avait un projet de numérisation 3 du tunnel « Fontanes » à Saint-Martin-La-Plaine donc ce projet qui avait été initié en 2023 est en cours de finalisation mais il attend la validation du projet global par l'ARAIRE qui est un des partenaires de ce SIARG.

Les autorisations auprès des propriétaires concernés par le projet autour de ce tunnel ont été obtenues et sont transmises à la DRAC donc c'est en attente. Voilà pour les actions.

Il y a ensuite les panneaux patrimoniaux donc je ne sais pas si vous en avez déjà vus mais ils sont assez bien faits. Certains ont été installés à Saint-Martin-La-Plaine et puis au Pont du Janon en avril 2025. D'autres ont été initiés sur fin 2024 : Valfleury, Cellieu et Genilac. Puis Mornant, qui a souhaité initier un projet de cloutage donc ce qu'ils appellent cloutage en fait, c'est ce que nous à Brignais, nous essayons de faire avec ce que nous avons appelé notre chemin du patrimoine, c'est-à-dire que ce sont des espèces de clous qui sont au sol et qui signalisent. Là, c'est pour signaler l'aqueduc qui est en sous-sol. L'installation de ces clous a été faite par les services techniques de la Ville de Mornant.

Un point budget, là c'est pareil, je suis moins à l'aise que Béatrice et Agnès sur ce sujet. Néanmoins, nous avons les recettes et les dépenses avec la comparaison 2024-2023 donc pour 2024 en fonctionnement recettes, nous avons 40 094,81 € ; dépenses de fonctionnement, 31 420,81 € donc un équilibre budgétaire qui s'établit à 8 674 € donc du même ordre de grandeur que ce qui avait été fait en 2023.

Pour l'investissement, recettes d'investissement, 65 541,33 € et dépenses d'investissement, 7 810,60 € donc principalement les fameux clous et les panneaux patrimoniaux donc un équilibre budgétaire à 57 730,73 €. Avez-vous des questions ? Je ne sais pas si je serai capable d'y répondre.

Mme Solange VENDITTELLI : Je voudrais juste savoir, le projet de numérisation 3 du tunnel.

Mme Anne-Claire ROUANET : Je n'en sais pas plus, Solange, je suis vraiment désolée mais peut-être que Monsieur le Maire ?

M. Serge BÉRARD : Non.

Mme Anne-Claire ROUANET : Non, pas forcément.

M. Serge BÉRARD : En général quand on ne sait pas, on se tourne vers M. GILLET.

Mme Solange VENDITTELLI : J'irai voir sur internet.

M. Jean-Philippe GILLET : J'avais juste une question, autant que je me souviene, sur les autres rapports, un des objectifs était de déposer un dossier pour avoir le patrimoine de l'UNESCO car c'est quand même le plus grand aqueduc de France.

Mme Anne-Claire ROUANET : Oui, c'est toujours en cours.

M. Jean-Philippe GILLET : La condition était qu'il fallait que toutes les communes adhèrent sur toute la longueur. Il en restait encore, pas tellement sur le Rhône mais plutôt sur la Loire.

Mme Anne-Claire ROUANET : C'est toujours le cas donc en fait, il y a 23 communes qui sont concernées et actuellement nous en sommes à 18 et nous avons toujours la réponse du Ministère de la Culture qui nous dit qu'il faut prouver que l'aqueduc est vraiment d'une seule pièce en fait ; d'où la nécessité que toutes les communes adhèrent pour pouvoir faire les recherches...dans ce sens et constituer ce fameux dossier mais c'est vrai que ce serait vraiment un aboutissement, tout à fait. Après, c'est la mise en valeur aussi qui est intéressante.

M. Roger REMILLY : C'est un travail de romain !

M. Serge BÉRARD : Merci Roger. Écoutez, je pense que c'est une excellente conclusion à ce Conseil municipal. Nous avons terminé, n'est-ce pas, il n'y avait pas d'autres sujets. S'il n'y a pas d'autres questions, alors je voudrais quand même rappeler que nous avons eu un évènement tragique avec un homicide sur la commune cette semaine, je pense que vous en avez entendu parler. A priori, l'auteur du crime est en prison ; nous étions un peu inquiets à la suite de cet évènement parce qu'il y avait des enfants issus d'une des familles qui étaient à l'école mais a priori, ça a été géré. L'affaire est en tout cas réglée sur le plan judiciaire.

Mme Solange VENDITTELLI : Nous avons eu une coupure d'eau aujourd'hui. Savons-nous pourquoi ?

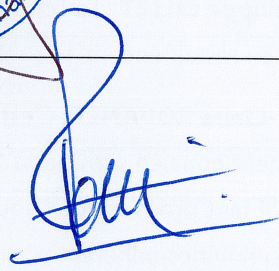
M. Jean-Philippe GILLET : Oui effectivement, il y a eu une coupure en fin de matinée. Le SIDESOL a opéré des manœuvres sur la Côte. Comme la Côte est le point haut de Brignais qui alimente, apparemment il y a eu une coupure momentanée. D'habitude, soit nous sommes prévenus en mairie, et le distributeur d'eau aussi et là, il n'y a pas eu de prévention.

Je ne sais pas trop ce qu'il s'est passé mais en tout cas ça a été rétabli dans la demi-heure qui a suivi. Sitôt j'ai demandé aux services techniques de téléphoner au SIDESOL ; c'était une intervention et a priori, ils n'avaient pas dû prévoir que ça pouvait couper.

En tout cas, ça a été rétabli très rapidement parce que nous avons envoyé, je pense, sur Panneau Pocket un message mais au moment où il est paru, ça coulait de nouveau.

M. Serge BÉRARD : C'est Panneau Pocket qui a remis l'eau en fait. Merci nous en resterons là pour ce soir. Bonne soirée à tous.

La séance est levée à 22 h 18

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 15 octobre 2025	
Signataires	Émargement
Serge BÉRARD (Maire)	Le 14/11/25 
Jean PETIT (Secrétaire du Conseil municipal du 15 octobre 2025)	Le 17.11.2025 
Mise en ligne le : 17 novembre 2025	